

HARCÈLEMENT SCOLAIRE Louis, âgé de 7 ans, a vécu l'enfer à l'école de Goupil-Othon pendant deux ans

Justine Duval dénonce le harcèlement qu'a subi son petit garçon durant deux ans à l'école de Goupil-Othon en classe de Grande section, CP et CE1. Cela a eu de lourdes conséquences sur son fils aussi bien sur le plan psychologique que scolaire.

Un calvaire. Le mot n'est pas trop fort. Pendant deux ans, Louis Schneider a subi les moqueries et la mise à l'écart de ses camarades de classe. Le garçonnet, scolarisé à Goupil-Othon, a vécu du harcèlement scolaire dès le milieu de sa Grande section jusqu'à la fin de son CE1.

Des « enfantillages »...

« Cela a commencé par des broutilles et des enfantillages », se remémore Justine Duval, la maman de Louis. L'enfant harceleur, que nous appellerons Robert*, et plusieurs camarades de classe ont commencé par exclure Louis de leurs jeux. « Les autres mamans en ont parlé avec leurs enfants et m'ont dit qu'ils avaient aussi une pression de la part de cet enfant pour exclure Louis, raconte la trentenaire. Sur le coup, on m'a dit que cela passerait, j'y ai cru. Mais cela s'est envenimé de plus en plus. » À l'origine, Robert et Louis étaient très amis, « donc cela a été extrêmement difficile pour lui que son meilleur copain se retourne contre lui », explique sa tante, Chloé Duval.

Pour Justine, le harcèlement a dû commencer après la séparation avec le père de ses enfants. « Il y a eu beaucoup de bienveillance pour Louis dans la classe et je pense que cet enfant a eu de la jalousie », suppose-t-elle. Justine s'est rendu compte du souci rapidement. « Les endormissements le soir étaient très compliqués », décrit-elle. À ce moment-là, le petit garçon de 5 ans manifestait ouvertement ne pas vouloir aller à l'école le lendemain, alors qu'avant cela, il aimait beaucoup s'y rendre. « Le matin, il pleurait, j'étais obligée de le tirer pour y aller. Devant la grille, il se mettait dans tous ses états », retrace Justine. Lorsqu'elle en parle à la direction, celle-ci met ce mal-être sur le compte de la séparation des parents. « Oui, il a eu du mal au début, comme tout enfant, sauf que Louis a été suivi dès le départ », assure Justine. Au bout de plusieurs séances, la psychologue lui indique que Louis a compris la situation de la famille et lui propose d'arrêter la thérapie.

« Tous les soirs, il se confiait à moi pour nous dire ce que [Robert] avait fait », ajoute Chloé. « Nous l'avons tout de suite mis en confiance pour qu'il nous parle, je pense que nous avons été au courant dès le début », abonde Justine. Louis demande alors de retourner voir la praticienne pour lui parler de l'école. Tous les jours, la bande de cinq enfants s'en prenait à leur camarade. « Plusieurs fois, la maman est venue me voir,



Justine Duval (à gauche) et sa sœur Chloé dénoncent le harcèlement dont a été victime son fils Louis.

moi, pour s'excuser du comportement de son fils », ajoute Chloé. Un moment de conciliation a été tenté entre les deux mères, mais en vain.

... À la phobie scolaire

L'année suivante, Louis et les autres écoliers passent en CP. Bien que deux classes du même niveau soient créées, Robert est de nouveau dans la même classe... et le harcèlement continue. « C'est monté crescendo », appuie Justine. « Ils se mettaient tous en groupe contre lui », retrace Chloé. Les harceleurs pointent du doigt sa taille, plus petite que la moyenne. « Ils disaient qu'il ne fallait pas jouer avec lui, car il était petit », témoigne la tante.

Vient le passage en CE1. « Tout a explosé », appuient les deux sœurs. Robert augmente le harcèlement d'un cran. Il rackette les goûters de Louis dès l'arrivée à l'école, contre le droit de jouer avec eux. « Tout était du chantage. Par exemple, chez nos parents, il y a une piscine. Dès que les beaux jours arrivent, il obligeait Louis à nous demander de l'inviter », se souvient Justine. Louis croyait, en l'espace que quelques moments de jeux, retrouver ses amis et « à chaque fois il tombait dans le piège ». « C'est à ce moment-là que l'institutrice a vu qu'il y avait un souci », explique la maman. Une autre fois, en dehors du cadre de l'école, Robert, faisant « deux têtes de plus », « a plaqué Louis au sol et l'a étranglé devant moi. Je ne sais pas jusqu'où cela aurait pu aller si je n'étais pas intervenue », atteste Chloé.

« Il avait tellement mal

au ventre pour aller à l'école le matin, qu'il se mordait pour se faire mal ailleurs pour ne plus avoir mal au ventre. JUSTINE DUVAL

Un long parcours du combattant

Plusieurs fois, Justine en parle avec la mère de l'enfant harceleur. Elle en discute ensuite avec la directrice, mais « comme il est le fils d'une maîtresse, il fallait laisser couler et ne pas faire de vague dans l'école. L'institutrice de cette année [N.D.L.R. : de CE1] a essayé d'intervenir, mais c'était un peu la seule contre toutes ».

Comme aucun changement n'est constaté, Justine finit par téléphoner elle-même à l'ins-

pection académique. « La directrice m'avait dit qu'elle l'avait appelée et étant donné qu'il n'y avait rien d'alarmant, elle ne prenait pas la chose en compte, déclarent les deux sœurs. Sauf que, lorsque j'ai appelé, la personne m'a dit qu'elle n'avait pas eu de signalement de la part de l'école. »

Face aux déclarations de la jeune femme, l'académie s'est déplacée très rapidement à Goupil-Othon (voir encadré). « Tous les enfants ont su que l'inspection venait observer les enfants, annonce Justine. Je pense que sur ces journées-là, le harceleur a dû être briefé pour rester calme. On m'a dit que mon fils était trop sensible et que l'autre avait un caractère de leader et qu'il fallait juste que tout le monde trouve sa place dans la société. »

« Louis était tout le temps en colère même pour des broutilles, il ne pouvait plus communiquer. Il se dévalorisait tout le temps. JUSTINE DUVAL

Un changement d'école bénéfique

Bien que l'académie soit intervenue dans l'école à la suite du signalement de la famille Duval, les changements de comportements de Robert et ses amis n'ont duré que deux semaines. Très vite, le harcèlement a repris. En classe, les résultats de Louis ont chuté. « Il n'osait plus prendre la parole, car il avait peur de ce que Robert pouvait lui faire à la récréation », rapporte la mère de famille. Louis n'avait

plus confiance en lui et perdait ses moyens. « Il n'arrivait plus à se concentrer et n'arrivait plus à finir ses exercices, alors qu'il n'y avait pas de soucis à la maison », ajoute celle qui est devenue « la maman bête noire pour le corps enseignant » après avoir informé l'académie.

Le médecin de Louis, qui a fait plusieurs crises d'angoisse, a réalisé un justificatif certifiant que le jeune garçon ne pouvait plus se rendre à l'école en juin. « Une fois, il est allé chercher son petit frère à l'école et toute la bande est arrivée à la barrière pour crier qu'il n'était pas malade, devant beaucoup de parents », complète Chloé.

Trois semaines avant la fin des cours, la situation était intenable. Les parents ont donc décidé, avec le soutien de leur aîné, de changer leurs deux enfants d'établissement et les ont inscrits à Saint-Georges, l'école privée de Beaumont-le-Roger. « J'ai expliqué la situation et l'établissement a accepté qu'il finisse son année dans la nouvelle école. Je retrouve mon fils », souffle Justine qui a vu un changement radical dès la semaine d'essai. Louis a retrouvé le sourire, la confiance en lui, son niveau scolaire, des amis et passe en CE2 à la rentrée. « Nous voulons alerter pour que tout le monde sache, car nous n'avons pas été pris au sérieux », complète Justine. « Si cela s'était passé au collège, cela aurait pu aller jusqu'au suicide, il y en a plein dans le monde et cela démarre toujours de situations identiques », conclut Justine.

● Coralie Maux-Renard
L'Éveil Normand

■ *Ceci est un prénom d'emprunt.

La réponse de l'académie

Dans un souci de parité, nous avons contacté le rectorat de la région académique Normandie qui nous a confirmé avoir été informé par Justine Duval. « L'inspection académique a bien été informée, en décembre 2024, d'une situation de tensions entre deux élèves de l'école de Goupil-Othon, auparavant proches, signalée par la famille de l'un d'eux », déclare le service communication.

Dès réception de ce signalement, le 6 décembre 2024, les services de l'Éducation nationale « ont immédiatement mis en œuvre le protocole national de traitement des situations de harcèlement (programme PHARE), dans le respect des procédures établies et de la confidentialité due à chacun », écrit le rectorat. Ce protocole prévoit une évaluation rapide de la situation, des échanges avec les familles concernées et une prise en charge adaptée au sein de l'école.

« Plusieurs échanges ont eu lieu avec la famille dès les 6 et 9 décembre, des entretiens ont été menés par l'équipe ressource auprès des deux élèves concernés, ainsi que d'autres élèves de la classe le 10 décembre », décrit l'Éducation nationale.

Selon le rectorat, des mesures de protection ont été mises en place, tant sur les temps de classe que de récréation : modification du plan de classe, binômes imposés lors des sorties scolaires, sensibilisation de l'ensemble de l'école au harcèlement, participation à la journée nationale « Non au harcèlement », suivi quotidien de l'élève par son enseignante, vigilance accrue pendant les récréations, notamment pour prévenir toute situation d'isolement de l'élève. « Une restitution de ces éléments a été faite à la famille le 12 décembre, qui s'est alors déclarée apaisée. Un suivi a été assuré jusqu'à la fin du mois de décembre, avec confirmation par les deux familles d'une amélioration de la situation, indique le rectorat. L'académie est pleinement mobilisée dans la prévention et le traitement des situations de harcèlement scolaire, en lien étroit avec les équipes éducatives et les familles, dans l'intérêt de tous les élèves. Si, malgré les actions mises en œuvre, une famille estime que la situation de son enfant ne s'est pas suffisamment améliorée, elle peut naturellement faire le choix d'un changement d'établissement. »